



Réserve Naturelle Régionale
PARTIAS

COMPTE-RENDU

REUNION DU COMITE CONSULTATIF

DU 15 NOVEMBRE 2016 A PUY-ST-ANDRE (05)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LPO PACA - Antenne des Hautes-Alpes
8 rue du moulin - 05100 BRIANCON



COMMUNE DE
PUY-SAINT-ANDRE

Mairie de Puy St-André
Le Village 05 100 - PUY
SAINT-ANDRE



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Partenaire principal

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Bilan de l'année 2016
- Perspectives 2017
- Questions diverses

INTRODUCTION

Introduction par Pierre Leroy, maire de Puy-Saint-André, Anne-Marie FOURGEOUX, conseillère régionale désignée pour présider le Comité consultatif et Benjamin Kabouche, directeur de la LPO PACA.

PRESENTATION DU BILAN ET PERSPECTIVES PAR LA LPO

Le diaporama présentant les différents points est joint en annexe du compte-rendu.

Infractions :

- A. PROUVE (municipalité de Puy-Saint-André) relève qu'il y a des problèmes de véhicules motorisés (moto, quad) de plus en plus fréquents dans la réserve.
- O. BERGERETTI (ONCFS) informe que le parc des Ecrins travaille sur ce sujet.

Inventaires :

- Au sujet des inventaires menés sur différents périmètres d'extension possible, P. LEROY (maire de Puy Saint André) demande s'il est possible de mesurer l'effet sur la biodiversité du changement de pratique aux Prés de lin (fauche remplacée par un pâturage précoce). La LPO répond que cela n'a pas été analysé. Le jeu de données présenté correspond à l'ensemble de la période de gestion de la RNR, sans distinction entre sous-période. Cela pourra être fait, même s'il n'y a pas eu de protocole standardisé permettant de comparer dans des conditions de recueil de données similaires (à part un point STOC au prés de lin).

Connaissance et suivi :

- P. LEROY interroge sur les risques d'impacts négatifs liés à la prospection avec chiens d'arrêt des nichées de Tétrasyre et de Perdrix bartavelle.
Y. ZABARDI (LPO) complète l'information en indiquant que cela a permis de mettre en évidence une reproduction avérée du Tétrasyre dans la zone favorable grâce aux comptages.

Protection des rives du lac des Partias :

- P. LEROY ajoute que le discours des habitants évolue en ce qui concerne leur point de vue sur le lac des Partias : ils acceptent un peu mieux que le lac soit asséché.
- A. PROUVE rappelle qu'il existe une explication concernant le fonctionnement du lac (cf. étude hydrogéologique menée) et qu'il serait utile de mener une action pédagogique à ce sujet (pose de panneau ou autre). V. FINE (LPO) confirme qu'une action de ce type sera intégrée dans les actions à mettre en œuvre dans les années à venir.

Projet de réhabilitation de la cabane pastorale des Partias :

- P. LEROY rappelle l'objectif de ce projet soutenu par la mairie de Puy-St André : assurer des conditions de vie et de travail descentes au berger. A. PROUVE précise que la commune abrite trois cabanes pastorales dont deux sur la Réserve naturelle. La troisième, à Chauvet, sur le domaine skiable, est la plus insalubre.
- P. LEROY ajoute qu'il existe une cabane à proximité de la cabane pastorale des Partias, dite "cabane de l'INRA" (préfabriqué habillé de bois avec une terrasse) qui appartient à la commune. Celle-ci est utilisée très occasionnellement par des habitués, mais la commune souhaite l'ouvrir d'avantage. Il faudra trouver une solution pour que les usagers aient des toilettes, l'option d'utiliser les futurs sanitaires de la cabane pastorale ayant été abandonnée.

Projet d'exploitation forestière avec débardage à cheval & cabane des Partias :

- E. BOUVIER (Région) rappelle qu'il reste à transmettre au CSRPN les comptes-rendus des inventaires complémentaires faune/flore pour le projet de cabane et la coupe forestière.

DEMANDE DU GRAND TRAIL DES ECRINS

- P. MICHEL (organisateur de la course) explique que le passage est limité à 500 coureurs sur la réserve. Les organisateurs sont motivés pour travailler avec les gestionnaires. Leur souhait est d'utiliser le même sentier/marquage pour l'édition 2017. Le problème de balisage temporaire à la bombe a été corrigé en utilisant des fanions qui sont enlevés directement après l'évènement. Si les coureurs sont hors sentier balisé, ils sont disqualifiés.
- E. BOUVIER suggère de communiquer sur la réserve en amont de la course, et que par exemple un résumé synthétique écrit du brief qui sera fait aux participants avant la course soit élaboré (avec l'aide de la LPO) et transmis pour information à la Région et aux gestionnaires. P. LEROY souhaite que les coureurs comprennent qu'ils sont dans une réserve, lieu sensible. Les activités humaines doivent continuer à exister mais les personnes doivent avoir conscience qu'ils sont dans une réserve. B. KABOUCHE (LPO) propose d'y inclure une dimension pédagogique. P. MICHEL propose donc, selon ces différentes recommandations, d'en effet communiquer en ce sens lors du briefing, avec éventuellement une brochure de sensibilisation à inclure dans la doc distribuée au préalable. L. AGRESTI (Les Amis des Combes) demande quelle est l'implication des coureurs dans les causes environnementales (défenseur lié à l'environnement ou si l'environnement leur est indifférent). P. MICHEL répond que les coureurs sont sensibles à la nature puisqu'ils courent en montagne, les organisateurs doivent les orienter vers la sensibilisation. A. MARTIN (Compagnie des guides Oisans Ecrins) pense que la sensibilisation des sportifs est le plus important (d'avantage que celle des pratiquant des activités de pleine nature type randonnée qui sont dans une démarche contemplative).
- La question d'une autorisation formelle du Conseil Régional est débattue. Il est décidé de passer par un système de conventionnement entre les organisateurs et les co-gestionnaires de la RNR.
- P. MICHEL informe que l'évènement aura lieu sur 2 jours en 2017, les 17 et 18 juin. Il demande à pouvoir organiser un ravitaillement léger (pas d'emballage/tout au détail, jerrycane/Eco-cup).
- A-M. FORGEOUX demande l'avis du comité quand au maintien de l'édition 2017 ? La demande d'accès 4x4 pour l'approvisionnement en eau est débattue. P. LEROY s'engage à ce que la mairie s'assure que la fontaine coule, permettant de s'affranchir d'un accès 4x4.

- Le comité donne donc un avis favorable à la manifestation sportive pour l'édition 2017, dans les conditions sus-dé debated, avec notamment : la jauge maximale définie (500 coureurs), les conditions du balisage et débaisage, la question du tracé, celle relative au ravitaillement en Réserve pour lequel le matériel sera acheminé sans moyens motorisés (sauf cas de force majeure).

DEMANDE POUR UN INVENTAIRE DES MOLLUSQUES DE LA RNR

Avis favorable à cette étude éventuelle, avec possibilité de prélèvement de litière en zone humide (l'équivalent de 1 à 2 sceaux).

POINT SUR LA LIMITE AVEC LE DOMAINE SKIABLE

Suite à l'exposé des faits (parties de pistes de ski et arrivée du télési de l'Eychauda dans le périmètre de la RNR, avec des activités incompatibles avec la réglementation de la RNR), une réflexion est engagée sur les moyens possibles pour résoudre une situation préexistante non compatible avec la RNR. Deux options sont possibles : modifier la réglementation pour avoir un règlement adapté sur ce secteur ou déclasser partiellement ces secteurs et faire déplacer la limite de la RNR.

E. BOUVIER apporte des précisions relatives à une première analyse juridique de la tête de réseau « Réserves naturelles de France » (RNF) .

- Dans les faits il peut y avoir sur le territoire d'une réserve naturelle une réglementation par zone. Toutefois, ceci est mis en place en général pour répondre à la sensibilité particulière d'une zone, nécessitant par exemple de durcir la réglementation et ainsi d'interdire toute circulation des personnes. Ici nous sommes dans le cas inverse qui nécessiterait un assouplissement fort de la réglementation.
- «Le déclasserment total ou partiel d'une réserve naturelle est par nature exceptionnelle. Il doit être argumenté, et dûment justifié scientifiquement (perte d'intérêt des milieux)». Dans le cas présent, l'argumentaire consisterait à exposer qu'il s'agit d'un état préexistant à la création de la RNR (et de la RNV). Les milieux semblent effectivement sans enjeu majeur sur ces secteurs remaniés pour l'aménagement des pistes et remontées (ce qui devait de toute façon être confirmé).

Les participants s'accordent sur l'idée serait de revoir le périmètre pour cette partie de la RNR dans l'objectif de rechercher à avoir un périmètre biogéographique cohérent (excluant les parties aménagées par le passé) et permettant du même coup l'inclusion d'espaces limitrophes géographiquement pertinents.

D. MANCHON (Serre-Chevalier Vallée Domaine skiable) est d'accord avec les deux solutions proposées.

E. BOUVIER fait remarquer que ces procédures engendrent une démarche lourde qui nécessite de tenir compte des moyens de la Région (puisque cette solution consiste, selon le code de l'environnement, à reprendre ni plus ni moins la procédure de classement du début).

Le comité consultatif est favorable à prévoir une révision complète de la RNR, qui intégrerait les secteurs inclus dans le domaine skiable (déclasserment partiel plutôt que modification de réglementation).

POINT SUR LE PROJET DE RESTAURANT D'ALTITUDE

Concernant le projet de restaurant d'altitude au sommet de Serre-Chevalier, sur la commune de Puy-Saint-André, et donc dans la RNR et le site classé du Pelvoux, la commune attend l'avis de l'inspecteur des sites et de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Ces derniers doivent apporter une réponse sur le principe de faisabilité ou non d'un projet de ce type en site classé.

Afin de permettre le projet, l'idée avancée serait d'inclure le secteur du projet dans le déclassement partiel de la RNR prévu du côté de Serre-Chevalier.

E. BOUVIER rappelle que contrairement au sujet précédent où il s'agissait de résoudre une situation préexistante (aménagement et équipement existants) incompatible avec la RNR, il s'agit ici d'un nouveau projet. L'argumentaire pour le déclassement partiel n'est pas le même.

L.AGRETI n'est pas favorable au projet car il impacte fortement le paysage.

D. HEDE fait part de son expérience professionnelle passée et du problème récurrent pour traiter les eaux usées en altitude. L'évacuation des effluents faite en camion engendre un impact important.

Sur ce dernier point, P. LEROY répond que la problématique a été traitée et que les eaux usées seraient acheminées par une conduite à enterrer du sommet de Serre-Chevalier au restaurant du Grand Alpe existant.

Concernant la possibilité de soumettre ce projet au débat public, P. LEROY rappelle qu'il est inscrit au SCOT et au PLU, qui font l'objet de discussions et consultations en réunions publiques et qui seront soumis à enquêtes publiques. E. BOUVIER précise que les procédures au titre de la RNR n'ont par ailleurs pas commencées.

B. KABOUICHE informe qu'en tant que co-gestionnaire de la RNR, la LPO n'est pas favorable au projet dans la RNR. P.LEROY répond que le projet ne peut pas se faire dans la réserve et n'est possible que s'il y a déclassement partiel. B. KABOUICHE conclut qu'il faudra mettre en avant les pertes et gains vis à vis du patrimoine biologique pour ce projet global de déclassement et extension de la RNR.

QUESTIONS DIVERSES

Les Amis des Combes interrogent la municipalité par rapport au projet d'éolienne au col du Prorel, proche de la RNR.

P. LEROY explique que ce projet n'en est pour le moment qu'à ses débuts et mettra sûrement 6 années à aboutir. Bien entendu, il comprendra une étude d'impact. Le site est situé à 2000 mètres des habitations il n'y aura donc aucune nuisance sonore. Certes, il présente un impact sur le paysage mais c'est un choix d'autonomie énergétique. Il n'y a pas de projet sans impact. Cette idée est discutée au PLU.

B. KABOUICHE demande à ce que le projet (et sa visibilité) soit présenté et débattu dans un prochain comité consultatif.

L. AGRETI mentionne qu'il n'est pas favorable à ce projet car il n'est pas adapté au territoire montagnard.

CONCLUSION

Anne-Marie FORGEOUX et Pierre LEROY remercient les participants à la journée (visite de site & réunion) et salue l'espace de débat et de gouvernance que constitue ce comité consultatif.

Annexe 1

Présents

Structure	Nom	Fonction	e-mail
Association foncière pastorale (AFP)	CHARDRONNET Luc	Président	luc.chardronnet@hotmail.fr
Association "les Amis des Combes"	AGRESTI Lucien	Président	lucien.agresti@laposte.net
	HEDE Denis	Membre	den.hede@laposte.net
	ALBERTIN Raymond	Agent patrimonial	raymond.albertin@onf.fr
Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)	SILHOL Ariane		asilhol@cerpam.fr
Commune de Puy Saint-André	LEROY Pierre	Maire	pierre.leroy103@orange.fr
	PROUVE Alain	Conseiller	prouvealain@gmail.com
Commune de La Salle les Alpes	DHENIN Nicole	Conseillère municipale	nidherog@gmail.com
Compagnie des Guides Oisans Ecrins	MARTIN Abdou	Président	abdou.martin@yahoo.fr
Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CR PACA)	FORGEOUX Anne-Marie	Conseillère régionale	amforgeoux@REGIONPACA.FR
	BOUVIER Espoir	Responsable RNR – DDTE/SPNRTR	ebouvier@REGIONPACA.FR
Direction départementale des Territoires (DDT)	LEBER-BOYER Francine	Chef d'Unité Espaces Naturels et Evaluation Environnementale (SEEF/ENEE)	francine.leber-boyer@hautes-alpes.gouv.fr
LPO PACA	KABOUCHE Benjamin	Directeur	benjamin.kabouche@lpo.fr
	FINE Vanessa	Responsable programme 05 et conservatrice RNR Partias	vanessa.fine@lpo.fr
	BONNEAU Pierre	Bénévole local	pierre.bonneau05@gmail.com
	ZABARDI Yves	Bénévole local	terresdoiseaux@wanadoo.fr
	BOCZMAK Monique	Bénévole local	monique.boczmak@sfr.fr
	GRUWE Anthony	Volontaire en service civique	ambassadeur.05@lpo.fr
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	BERGERETTI Olivier	Chef de brigade	Olivier.Bergeretti@oncfs.gouv.fr
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	ARNAUD Francis		francis.arnaud@onema.fr sd05@onema.fr
Office National des Forêts (ONF)	BLANCHARD Laurent	Chargé de mission environnement	laurent.blanchard@onf.fr
Organisateurs du Grand Trail des Ecrins	MICHEL Patrick		courir.briancon@wanadoo.fr
	LESQUIR Muriel		
Serre-Chevalier Vallée (SCV) Domaine skiable	MANCHON Didier	Responsable gestion des risques	Didier.Manchon@compagniedesalpes.fr

Excusés

Structure	Nom	Fonction	e-mail
Bureau des Guides de Briançon	GIRAUD Philippe		gwater.guide@gmail.com
Centre Briançonnais de Géologie Alpine (CGBA)	CIRIO Raymond	Président	cirio.raymond@wanadoo.fr
Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)	SILHOL Ariane		asilhol@cerpam.fr
Commune de Saint-Chaffrey	BLANCHARD Catherine	Maire	secretariat@saintchaffrey.fr
Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)	ABDULHAK Sylvain	botaniste	s.abdulhak@cbn-alpin.fr
GAEC Notre Dame des Neiges	MARCELLIN Edmond	Eleveur	marie-laurence.marcellin@orange.fr
INRA Orléans	ROQUES Alain	Membre comité scientifique	alain.roques@orleans.inra.fr
UJF Grenoble	MANNEVILLE Olivier	Membre comité scientifique	Olivier.Manneville@ujf-grenoble.fr
LPO PACA	GIRODON Alain	Administrateur	alain.girodon@free.fr
ONCFS / CSRPN / OGM	BERNARD-LAURENT Ariane	Membre comité scientifique	Ariane.Bernard-laurent@oncfs.gouv.fr
PGHM 05	ROUVE Fabrice	Lieutenant - Adjoint au commandant	fabrice.rouve@gendarmerie.interieur.gouv.fr
SNAM 05	BONENFANT Raphaël	Président	snam.hautes.alpes@gmail.com
LPO PACA	NOMBRET Grégory	bénévole	nombret.greg@hotmail.fr